

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de de Parisville tenue huis clos en visioconférence sur zoom, le **mardi 7 juillet 2020** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur René Guimond, conseiller
Monsieur Jean-François Bienvenue, conseiller
Madame Marie-Blanche L'Hérault, conseillère
Madame Carole Plamondon, conseillère
Monsieur Maurice Grimard, maire

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Maurice Grimard.

Est également présente :

Madame Dominique Lapointe, directrice générale et secrétaire-trésorière

Sont absents

Monsieur Dany Boucher, conseiller
Monsieur Jason Tousignant, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Séance tenue à huis clos
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Adoption des procès-verbaux
 - 5.1 Séance ordinaire du 2 juin 2020
 - 5.2 Séance extraordinaire du 16 juin 2020
6. Urgence sanitaire - Covid-19
 - 6.1 Ouverture progressive des bâtiments municipaux
7. Finances
 - 7.1 Revenus
 - 7.2 Dépenses
8. Octroi de contrat - Toiture de la salle du centre
9. Octroi de contrat - Mise en commun des lectures de pression des bornes fontaines
10. Quote-part 2019 - Cour municipale de Nicolet
11. GMR - Projet d'entente intermunicipale et projet de règlement - spécifications des critères
12. Réfection de la Rue Principale - Demande d'autorisation au Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC)
13. Adhésion au service de gestion des chats et des chiens par la SPA Mauricie
14. Règlements
 - 14.1 Adoption: Règlement #372-2020 abrogeant le règlement #370-2020 fixant les taux de taxation pour l'année 2020
 - 14.2 Avis de motion: Règlement modifiant le règlement général harmonisé #RM2019
15. Inspection en bâtiment - Nominations à titre de personne désignée
16. Rapport des élus
17. Correspondances
18. Varia
19. Période de questions
20. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Suite au moment de silence, monsieur Grimard ouvre la séance.

107-07-20

2. SÉANCE TENUE À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 8 juillet 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de visioconférence;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Carole Plamondon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de visioconférence.

ADOPTÉE

108-07-20

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance se tenant à huis clos, il n'y a pas de période de questions.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

109-07-20

5.1. SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2020

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que le procès-verbal du 2 juin 2020 soit adopté avec le tableau des dépenses et revenus mis à jour.

ADOPTÉE

110-07-20

5.2. SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JUIN 2020

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juin 2020 soit adopté.

ADOPTÉE

6. URGENCE SANITAIRE - COVID-19

111-07-20

6.1. OUVERTURE PROGRESSIVE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE le 15 mars dernier, en raison de la pandémie du COVID-19, le gouvernement du Québec a exigé la fermeture de plusieurs commerces, endroits publics et lieux de rassemblement;

CONSIDÉRANT QUE les bibliothèques, les salles de spectacle, les lieux récréatifs, les salles de danse ainsi que toutes les autres installations à vocation similaire faisaient partie des endroits touchés par cette nouvelle mesure;

CONSIDÉRANT QUE le déconfinement autorise certains commerces et endroits publics à ouvrir de manière progressive;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire se conformer aux plus récentes directives du gouvernement provincial dans le but de diminuer les risques de propagation du coronavirus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ouvrir de manière progressive et conformément aux mesures sanitaires en vigueur les installations suivantes :

- Bureau municipal (à compter du 20 juillet 2020)
- Salle municipale
- Local du Cercle de Fermières
- Salle du croquet
- FADOQ (pétanque et rencontre de CA)
- Petite Gare

ADOPTÉE

7. FINANCES

7.1. REVENUS

Le rapport des revenus du mois précédent a été déposé au conseil pour un montant total de 162 148.60 \$ incluant les revenus de perception.

112-07-20

7.2. DÉPENSES

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Blanche L'Hérault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que les comptes ci-dessous soient payés et que les personnes nommées soient autorisées à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité:

Juin 2020

- FOURNISSEURS: 114 963.69 \$
- SALAIRES: 26 951.80 \$

ADOPTÉE

113-07-20

8. OCTROIE DE CONTRAT - TOITURE DE LA SALLE DU CENTRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville a procédé à une demande de prix par voie écrite à au moins deux fournisseurs pour la réfection de la toiture en bardeaux d'asphalte de la salle du centre;

CONSIDÉRANT qu'il a également été prévu d'ajouter la réfection du toit en bardeaux d'asphalte du carré de sable situé au terrain de jeu dans les prix demandés aux deux fournisseurs;

CONSIDÉRANT les prix reçus:

Les Entreprises Tousignant	15 500 \$ + tx	carré de sable: 800 \$
Construction Pérusse Inc.	15 500 \$ + tx	carré de sable: 750 \$

CONSIDÉRANT QUE des différences au niveau des inclusions sont à prendre en considération;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'opter pour la proposition la plus économique considérant les inclus et les exclus et de procéder aux travaux de réfection de la toiture de la salle du centre et de celui du carré de sable du chalet des loisirs pour un coût de 16 250 \$ + tx par Construction Pérusse Inc.

ADOPTÉE

114-07-20

9. OCTROIE DE CONTRAT - MISE EN COMMUN DES LECTURES DE PRESSION DES BORNES FONTAINES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville souhaite procéder à l'inspection et aux tests de pression de ses bornes fontaines et ce, conformément au schéma de couverture de risque de la MRC de Bécancour;

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix commune aux municipalités de Parisville, Deschaillons-sur-St-Laurent, Saint-Sylvère et Sainte-Cécile-de-Lévrard a été lancée à au moins deux fournisseurs pour un total de 100 bornes fontaines à inspecter;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de Aqua Data pour les inspections et tests de pression des bornes fontaines pour Parisville :

- Coût d'inspection des bornes incendie (42 bornes à 23.87\$)	1002.54 \$
- Frais de déplacement (au prorata, 1 045\$ /100 bornes)	438.90 \$
- Frais de pompage pour les bornes qui ne drainent pas (s'y a lieu) 11.00 \$/bornes	
Total:	1 441.44 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'octroyer le mandat à Aqua Data pour l'inspection et les tests de pression des bornes fontaines de la municipalité de Parisville pour un montant de 1 441.44\$ plus les taxes applicables et frais de pompage s'il y a lieu.

ADOPTÉE

115-07-20

10. QUOTE PART 2019 - COUR MUNICIPALE DE NICOLET

CONSIDÉRANT le bilan annuel 2019 de la Cour municipale de Nicolet;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la quote-part 2019 pour la municipalité de Parisville s'élève à 950.45\$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Carole Plamondon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser le paiement de la quote-part 2019 au montant de 950.45\$ à la Ville de Nicolet pour les services de la cour municipale.

ADOPTÉE

116-07-20

11. GMR - PROJET D'ENTENTE INTERMUNICIPALE ET PROJET DE RÈGLEMENT - SPÉCIFICATIONS DES CRITÈRES

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Parisville, Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Sainte-Françoise, Villeroy, Leclercville, Sainte-Croix, Saint-Antoine-de-Tilly et Lotbinière se sont regroupées pour présenter un projet d'accompagnement stratégique pour la planification d'une collecte de compostage dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération municipale;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière a été approuvée par le MAMH;

CONSIDÉRANT la résolution 50-04-2020 de la municipalité de Parisville, octroyant le contrat à la firme Chamard Stratégies environnementales pour le projet d'accompagnement stratégique pour la planification d'une collecte de compostage au coût de 42 940.80\$;

CONSIDÉRANT la résolution 98-06-20 de la municipalité de Parisville, octroyant un mandat supplémentaire à la firme Chamard pour la rédaction d'un projet d'entente intermunicipale et d'un modèle de règlement pour la gestion des matières résiduelles, au coût forfaitaire de 13 940\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Parisville a été nommée organisme responsable du projet;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que la municipalité de Parisville appuie les recommandations du comité, décrites au compte-rendu du 9 juin dernier, en lien avec le niveau décisionnel du regroupement choisi, soit un niveau maximal afin de rentabiliser davantage nos services et optimiser notre devis tout en gardant une certaine gestion des plaintes et requêtes à l'interne par chacune des municipalités et donc selon les conditions suivantes :

- o Un seul contrat sans possibilité de retrait pour les municipalités
- o Un seul bordereau avec les mêmes prix unitaires pour tous
- o Réglementation de collecte commune aux neuf (9) municipalités
- o Une seule liste d'adresses des conteneurs sur Excel
- o Municipalisation de la collecte des conteneurs pour toutes les municipalités
- o Taxation incitative pour les ICI et campagne commune de sensibilisation
- o Possibilité de combiner les matières des municipalités dans un même camion
- o Gestion du contrat et facturation à une seule municipalité
- o Gestion quotidienne des plaintes et requêtes par chacune des municipalités
- o Partage des coûts résidentiels selon le nombre d'u.o. et la richesse foncière
- o Partage des coûts ICI selon le nombre de levées

Que la municipalité de Parisville appuie les recommandations du comité, décrites au compte-rendu du 9 juin dernier, en lien avec la combinaison de contrat choisi, soit un appel d'offres unique à trois options :

1. Collecte et transport des déchets et des matières organiques ainsi que la collecte, transport et tri des matières recyclables
2. Tri des matières recyclables
3. Collecte et transport de toutes les matières

Que la municipalité de Parisville assume sa part des dépenses encourues dans le cadre de ce projet et refacture aux municipalités participantes sa part des dépenses ainsi que des frais de gestion administrative assumés par la municipalité de Parisville pour la présente étude.

ADOPTÉE

117-07-20

12. RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE - DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville désire effectuer la réfection de la rue Principale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que la municipalité de Parisville mandate SNC Lavalin inc. à soumettre une demande d'autorisation au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et à présenter tout engagement en lien avec cette demande;

Que la municipalité de Parisville s'engage à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer tout document s'y rattachant.

ADOPTÉE

118-07-20

13. ADHÉSION AU SERVICE DE GESTION DES CHATS ET DES CHIENS PAR LA SPA MAURICIE

CONSIDÉRANT la nouvelle Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens et son règlement d'application qui sont déjà en vigueur;

CONSIDÉRANT que la Municipalité n'a pas les ressources nécessaires ni les outils, pour bien gérer les dispositions mises en place par le gouvernement provincial concernant les chiens;

CONSIDÉRANT que la SPA Mauricie offre un service clés en main pour la gestion des chats et des chiens sur notre territoire, incluant l'enregistrement maintenant obligatoire et la vente annuelle des médailles pour les chiens;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Blanche L'Hérault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De mandater Monsieur Maurice Grimard, Maire et madame Dominique Lapointe, directrice générale afin de signer l'entente de services avec la SPA Mauricie, l'entente ayant été présentée aux élu-e-s et acceptée en rencontre de travail, entente en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023;

D'autoriser le versement annuel de 3 000\$ (1 500\$ en 2020) et ce, jusqu'au 31 décembre 2023 inclusivement;

D'inclure les frais exigés par la SPA Mauricie dans le règlement de tarification pour les biens et services municipaux, les frais étant réclamés directement par la SPA Mauricie.

ADOPTÉE

14. RÈGLEMENTS

119-07-20

14.1. ADOPTION: RÈGLEMENT #372-2020 ABROGEANT LE RÈGLEMENT #370-2020 FIXANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 16 juin 2020 par Marie-Blanche L'Hérault, qu'un projet de règlement fut déposé au même moment et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le règlement portant le numéro #372-2020 abrogeant le règlement #370-2020 fixant les taux de taxation pour l'année 2020 soit adopté tel que rédigé et qu'il soit consigné dans le livre des règlements de la Municipalité de Parisville.

ADOPTÉE

120-07-20

14.2. AVIS DE MOTION: RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL HARMONISÉ #RM2019

Je, madame Carole Plamondon, conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il sera proposé l'adoption du règlement modifiant le règlement général harmonisé #RM2019 afin de revoir certaines dispositions applicables aux animaux ainsi qu'au colportage. Le projet de règlement est déposé séance tenante et il est disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

121-07-20

15. INSPECTION EN BÂTIMENT - NOMINATIONS À TITRE DE PERSONNE DÉSIGNÉE

CONSIDÉRANT QUE la MRC a mis en place un service d'inspection régional;

CONSIDÉRANT QUE huit municipalités locales sont membres du service;

CONSIDÉRANT QUE conformément au protocole d'entente, la Municipalité nomme une personne physique pour agir comme fonctionnaire désigné;

CONSIDÉRANT QUE le processus d'embauche, à la MRC, visant à engager deux inspecteurs en bâtiment est terminé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De nommer Mme France Légaré et M. Christian Soucy à titre de fonctionnaire désigné pour l'émission des permis, responsables de l'application de la réglementation d'urbanisme, de celle relative à l'environnement ainsi que du chapitre 3 (nuisances) du règlement général harmonisé.

De nommer Mme France Légaré et M. Christian Soucy à titre de personne désignée pour tenter de régler les mécontentements conformément à l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales.

ADOPTÉE

16. RAPPORT DES ÉLUS

Les élus présentent un résumé de leurs implications du mois.

17. CORRESPONDANCES

La liste des correspondances reçues depuis la dernière séance du conseil est déposée.

18. VARIA

Nil.

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance se tenant à huis clos, il n'y a pas de période de questions.

122-07-20

20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que la séance ordinaire soit levée à 20h15 et qu'une séance ordinaire soit tenue le 4 août 2020.

ADOPTÉE

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signe au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

M. Maurice Grimard, maire

**Mme Dominique Lapointe, directrice
générale et secrétaire-trésorière**